

Le Monde 8/7/2000 p 4

Le débat sur l'organisation future de l'Union se développe en France et en Europe

Les notions d'avant-garde et de Constitution sont au centre des discussions

Le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, puis le président Jacques Chirac ont lancé une discussion sur l'avenir de l'Union eu-

ropéenne, qui se développe, même s'il faut d'abord réussir les réformes institutionnelles. A Leipzig, les présidents allemand Johannes Rau et italien Carlo

Azeglio Ciampi, ont affirmé : « Le débat sur une Constitution ne doit plus être accompagné d'un "si" mais d'un "quand" et d'un "comment". »

LA BALLE est lancée. Dans les négociations sur le fonctionnement des institutions européennes, on ne pourra plus désormais ignorer les interrogations sur l'Europe de demain, ses compétences et son organisation. La perspective du prochain élargissement n'est pas étrangère à ce regain d'intérêt, mais, depuis la mise en place de l'euro, au 1^{er} janvier 1999, la question est posée. Dès l'automne dernier, Jacques Delors s'était prononcé pour une association plus étroite des pays désireux de forcer les feux de l'intégration européenne, suggérant qu'ils se lient entre eux par « un traité dans le traité ». A la demande de Lionel Jospin, le Commissariat général du Plan avait rédigé un rapport, rendu public en octobre 1999, préparé par un groupe de réflexion présidé par Jean-Louis Quermonne, qui explorait lui aussi quelques pistes. En Allemagne, les dirigeants chrétiens-démocrates Wolfgang Schäuble et Karl Lamers avaient également réactualisé leurs propositions de 1994 sur le « noyau dur ».

En donnant un caractère quasi officiel à la discussion, le 12 mai, à l'université Humboldt, le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, puis Jacques Chirac dans son discours au Reichstag, ont pris un risque qui n'est pas exempt de considérations de politique intérieure. Contrairement au souhait du gouvernement français de garder un profil bas pour ne pas gêner les négociations qui ont lieu sous sa présidence, le chef de l'Etat a jugé que le moment était venu de participer au débat. Veu des sondages tendent à montrer qu'il a eu raison. Son geste a divisé les socialistes. Les uns sont tentés de lui reconnaître le mérite de l'antériorité. Les autres, avec à leur tête le ministre des affaires européennes, Pierre Moscov-

vici, affirment que ses propositions sur la mise en place d'un « groupe pionnier » ou sur l'élaboration d'une Constitution européenne sont opportunistes et cachent un projet moins européen qu'on ne veut bien le dire, qu'il conviendra de démasquer en son temps !

Ces critiques s'appuient sur le sentiment que Jacques Chirac s'est un peu trop avancé pour ne pas être tôt ou tard confronté aux contradictions de son camp. On le soupçonne d'être largement inspiré par les idées de certains de ses proches, notamment celles d'Alain Juppé et Jacques Toubon. Dans leur « esquisse de Constitution européenne » récemment rendue publique, on croit déceler la volonté d'instituer une forme de gouvernement européen modelée sur les institutions françaises et donc, par définition, inacceptable par les autres pays. Les intéressés s'en défendent.

« RÉPARER LE MOTEUR »

Alain Juppé, qui avait mené au Quai d'Orsay puis à Matignon une politique européenne active, admet que l'exécutif européen qu'il propose est une construction un peu hybride, mais il s'affirme ouvert à d'autres suggestions pourvu qu'elles aillent dans le sens d'une « Europe puissante », gouvernée démocratiquement à l'intérieur et influente à l'extérieur. Il récusé le reproche qui lui est fait de vouloir supprimer la Commission, considérée par les fédéralistes comme le gage d'un arbitre entre les Etats. Son projet prévoit un gouvernement européen, choisi pour trois ans par le conseil et responsable devant le Parlement, dont les caractéristiques seraient proches de la Commission restreinte dont la France et l'Allemagne défendent

l'idée dans les négociations en cours.

Jacques Delors, dans une interview à *La Croix* du 5 juillet, estime que la Commission, gardienne des traités, n'empêche pas la création d'une avant-garde qui disposerait de ses propres institutions : un président, un conseil des ministres, un Parlement à deux Chambres. S'il n'est pas contre une Constitution, il estime qu'elle n'apporterait rien pour le moment et qu'il vaut mieux avancer de façon plus pragmatique. « Quand on est en train de réparer le moteur, on n'a pas le temps de s'occuper du design de la voiture », explique l'ancien président de la Commission en opposant l'urgence des négociations en cours et les perspectives à long terme.

Joschka Fischer ne se laisse pas arrêter par cette distinction. Répliquant implicitement à son collègue Hubert Védrine, qui lui avait posé publiquement des questions (*Le Monde* du 12 juin) et regrettait de ne pas avoir reçu de réponse, le ministre allemand des affaires étrangères a précisé son projet, jeudi 6 juin, devant la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen. Il a proposé la création de deux Chambres, l'élection d'un président de l'Europe au suffrage universel indirect, la constitution d'un gouvernement distinct de la commission qui deviendrait un simple organe administratif. Il a ajouté qu'il serait bon d'avancer à quinze, mais que, si ce n'était pas possible, il faudrait qu'une avant-garde montre la voie. Il a suggéré d'ouvrir la discussion pour que l'Union européenne soit dotée d'une Constitution dès 2006, date à laquelle les pays actuellement candidats devraient formellement faire leur entrée. Dans son discours de Berlin, Jacques Chirac, avait propo-

sé que le conseil européen de Nice se prononce déjà sur une procédure.

Le débat ne se réduit pas à un dialogue franco-allemand. En Italie aussi, les hommes politiques prennent position. Alors que les premières réactions du gouvernement aux premières déclarations de Joschka Fischer semblaient plutôt tièdes, les parlementaires de la majorité avaient salué ces propositions. La commission des affaires étrangères du Sénat avait proposé un texte très favorable à l'élargissement et à l'association rapide des pays candidats à certaines actions communes, comme la politique étrangère et de sécurité.

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

A l'occasion d'une visite à Leipzig, jeudi 6 juillet, le président de la République italienne, Carlo Azeglio Ciampi, qui n'a pas de pouvoirs exécutifs mais jouit d'une grande influence morale, a prononcé un vibrant plaidoyer en faveur d'une Constitution européenne qui devrait, selon lui, comprendre deux parties : la charte des droits fondamentaux et la répartition des compétences entre l'Union et les Etats. Si tous les pays membres n'y sont pas prêts, « un noyau d'Etats » pourra montrer la voie. Lesquels ? « La réponse est simple », a déclaré M. Ciampi, ceux qui, à partir des pays fondateurs, sont disposés et capables de participer. »

Dans un entretien publié le même jour par le *Financial Times*, le président du Conseil italien Giuliano Amato avait affirmé : « Je ne peux pas imaginer qu'un noyau dur puisse exister en Europe sans le Royaume-Uni. »

Henri de Bresson
et Daniel Vernet